

SOUMAGNE - POLÉMIQUE

La barrière en début de rue a tué son mari

Il est mort d'une crise cardiaque et Alice est persuadée que c'est la barrière qui a ralenti les secours

Le jeudi 1^{er} septembre dernier, un Soumagnard de 44 ans, Serge Bourdoux, décédait des suites d'un infarctus. Aujourd'hui, son épouse, Alice Grandry (40 ans) se demande si une barrière installée voie des Maçons depuis deux ans, pour limiter la circulation de transit, n'est pas responsable du décès de son mari, car elle aurait pu retarder l'arrivée des secours...



« A l'hôpital, on m'a dit que mon mari avait été privé d'oxygène trop longtemps »

Alice Grandry

Dans le living de sa maison, place Ferrer, Alice Grandry a encore les larmes aux yeux lorsqu'elle évoque le drame qui l'a frappée il y a un peu plus de deux mois.

« Le jeudi 25 août dernier, mon mari se trouvait chez des amis, voie des Maçons, pour aller y chercher des outils. C'est là qu'il a été victime d'un infarctus. Deux mois plus tôt, en juin, Serge avait déjà eu une première attaque et, depuis, il avait subi des tests médicaux. Il lui restait à en passer un dernier... »

Très vite, les amis chez qui se trouvait Serge Bourdoux ont pratiqué les premiers secours, alors que le 100 était prévenu, et qu'une ambulance des pompiers de Battice était envoyée sur les lieux.

Mais, il se fait que, depuis deux ans, la voie des Maçons est coupée à toute circulation autre que locale par une barrière fermée

par un cadenas. Ce cadenas, seuls quelques agriculteurs de l'endroit en possèdent la clef afin de leur éviter de gros détours pour rejoindre leurs terres. Si bien que l'ambulance s'est retrouvée face à la barrière fermée.

CADENAS CISAILLÉ

« Il a fallu cisailer le cadenas », explique Alice Grandry. Et je me demande toujours si le retard occasionné n'a pas provoqué le décès de Serge. En effet, à l'hôpital, on m'a expliqué que mon mari avait été privé d'oxygène trop longtemps... »

Si Alice Grandry n'accuse pas

formellement la commune dans ce cas, elle a quand même un doute dont elle ne peut pas se défaire.

De son côté, Chantal Daniel, la bourgmestre de Soumagne, réplique : « Je trouve cette histoire tout à fait tragique. J'ai d'ailleurs reçu la famille à mon bureau. J'ai demandé un rapport aux pompiers de Battice, mais ils m'ont assuré qu'ils n'avaient pris que très peu de temps pour cisailer le cadenas, exactement comme ils le font régulièrement lorsqu'ils se trouvent face à de tels obstacles... »

« LE PROBLÈME EST AILLEURS »

Pour elle, il est donc clair que les secours n'ont pas été ralentis à cause de cette barrière, qui a été placée en son temps pour empêcher la circulation de transit. « À l'époque, aux heures de pointe, on comptait jusqu'à 300 véhicules dans cette rue qui n'est pas du tout adaptée à un tel charroi. Par ailleurs, les services de secours ont été prévenus de la mise en place de cette barrière. »

Pour la bourgmestre, le vrai problème est ailleurs : depuis la faillite des ambulances Jaegers-Moreau en août 2015, la société d'ambulances qui lui a succédé, INS by Moreau, n'a pas encore obtenu l'agrégation pour effectuer des transports d'urgence.

« Si nous avions encore eu l'agrégation 100, les secours auraient été sur les lieux beaucoup plus rapi-



Le mari d'Alice Grandry est décédé à 44 ans, le 1^{er} septembre dernier. © Thomas Van Ass

dement, puisque la société d'ambulances est beaucoup plus proche. Mais, malgré tous mes efforts, cette agrégation n'a pas encore pu être décrochée. C'est vraiment là que se situe le problème... »

MENACE DE DÉPÔT DE PLAINTE

Quant à elle, Alice Grandry semble bien décidée à poursuivre sa quête de la vérité. Et, si elle n'a pas encore décidé formellement de déposer plainte



LA VOIE DES MAÇONS

Depuis deux ans, la voie des Maçons est coupée à toute circulation autre que locale

contre la commune, elle n'exclut pas de le faire. En attendant, elle tente de retrouver le goût de vivre, entre son travail pour une société de titres-services et l'éducation de son fils de 14 ans. Mais ce n'est pas simple, surtout quand des soucis financiers viennent s'ajouter au drame : « Je suis trop jeune pour recevoir une pension de veuve » lâche-t-elle avec une moue... »

CHARLES LEDENT

22669010

Action valable jusqu'au 20/11/2016 inclus dans tous les magasins DreamLand de Belgique et sur dreamland.be. Recevez 10 % de réduction sur tout l'assortiment LEGO® et Playmobil®. En magasin, la réduction est automatiquement déduite à la caisse sur les prix indiqués. Dans le webshop, la réduction est déjà intégrée dans les prix indiqués. Non cumulable. Non échangeable en espèces dans le point de vente. Action non cumulable avec les prix promotionnels des articles avec le logo « Promo! ».

* Sauf DreamLand Lede